

Bureau Fédéral

Réunion du lundi 7 octobre 2024 en visioconférence Teams

Présents : M. Jean-Pierre HUNCKLER – Président de séance
Mmes Agnès FAUCHARD, Nathalie LESDEMA, Stéphanie PIOGER et Frédérique PRUD'HOMME
MM. Thierry BALESTRIERE, Pierre DEPETRIS, René KIRSCH, Paul MERLIOT et Alain SALMON

Excusés : M. Jean-Pierre SIUTAT - Président
Mme Carole FORCE
MM. Christian AUGER, Stéphane KROEMER et Gérald NIVELON

Assistant : Mmes Océane LAUNAY et Amélie MOINE
MM. Jacques COMMERES, Alain CONTENSOUX (DTN-DG), Pierre-Olivier CROIZAT, Pascal GOUDAIL, Jérôme PRIGENT

Jean-Pierre HUNCKLER propose au Bureau Fédéral le règlement financier modifié.

Conformément aux articles L. 131-8 et R. 131-3 et l'Annexe I-5 du Code du Sport, chaque fédération doit adopter **un règlement financier dont le contenu est librement rédigé**.

Article 11 Statuts FFBB = le Règlement financier est proposé par le **Trésorier au Comité Directeur qui le soumettra, par la suite, à l'Assemblée Générale pour adoption définitive**.

Au regard des recommandations de l'AFA (Agence Française Anti-corruption) et de l'Inspection Générale du ministère des Sports, la Fédération a engagé un travail de renforcement et d'actualisation de son règlement financier en vigueur depuis 2003

Des procédures renforcées pour :

- Mieux prendre en compte les règles de concurrence, notamment par l'établissement de seuils ;
- Mieux encadrer les engagements de dépenses ;
- Établir de manière transparente les modalités de contrôle ;
- Faire un renvoi aux procédures internes.

Jean-Pierre HUNCKLER sollicite les membres du Bureau Fédéral pour d'éventuelles observations sur ce règlement financier.

Il n'y a pas d'observation sur ce document qui sera présenté au comité directeur, via une réunion à distance, pour approbation avant adoption définitive par l'assemblée générale le 19 octobre prochain.

Agnès FAUCHARD demande la date d'application de ce règlement financier, puisqu'elle doit faire des achats pour la commission jeunesse. Il est rappelé que les seuils ont été modifiés dans cette version mais que les règles de mises en concurrence s'appliquent déjà.